



HANDBALL

ARBITRAGE



2005-2006



DROITS ET DEVOIRS

.....

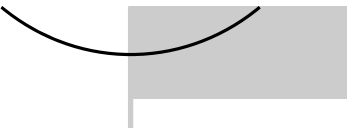
Tiré d'un document C.C.A. Secteur Nord/Ouest

Les arbitres sont des acteurs à part entière du Handball. A ce titre, ils ont des droits et également des devoirs.

Les Droits

- à la formation
- à l'information
- au respect
- à tous niveaux, sur demande, droit à un emplacement de parking réservé et surveillé
- à un vestiaire séparé de ceux des équipes avec douche
- à la protection contre les menaces, injures, outrages.

Les Devoirs

- Gestion suffisamment tôt des indisponibilités en considérant toutes les dates du calendrier
 - Communiquer les indisponibilités et les disponibilités au secrétariat du Comité 76
 - Préciser obligatoirement les motifs de l'indisponibilité
 - Accepter sans différence de motivation les désignations quelles qu'elles soient
 - Connaissance des règles et de leur interprétation
 - Condition physique
 - Respect des équipes, du jeu et de tous les acteurs de la rencontre
 - Obligation de formation et de participation aux stages
 - Tenue vestimentaire impeccable
 - Comportement irréprochable
 - Devoir de réserve
 - Apporter le plus grand soin à la rédaction de la feuille de match (toute rubrique)
 - Adresser dans les délais prescrits à la commission compétente un rapport en cas d'incident autour d'une rencontre (discipline ou autre)
 - Obligation de répondre aux convocations de la commission de discipline
 - Respecter les délais de retour de documents ou renseignements demandés par la C.D.A.
- 

CONSIGNES DE LA CDA

Avant le match

L'arbitre doit arriver sur le terrain au moins une demi/heure avant l'heure officielle de la rencontre avec une tenue correcte et adaptée dans son sac (short avec poches, cartons, chaussures de sport...). Il doit alors :

- Demander un vestiaire (séparé de celui des équipes et comprenant sanitaires et douches indépendants si possible) ;
- Faire remplir la feuille de match et faire signer les capitaines d'équipes (la feuille doit être remplie au moins 20 minutes avant le coup d'envoi) ;
- S'assurer que les noms et numéros portés sur la feuille de match correspondent bien aux licences présentées, puis signer à son tour ;
(Rq : Si un joueur ne possède pas de licence, il le fait signer sur la feuille de match dans l'emplacement réservé à cet effet après s'être fait présenter une pièce officielle munie d'une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour). En l'absence de pièce officielle munie d'une photographie, le joueur ou l'officiel ne peut prendre part au match. L'arbitre relève toutes les irrégularités, les notes sur la feuille de match et fait signer le capitaine du club intéressé. Le dirigeant majeur du club ou le capitaine auquel appartient le ou les joueurs en situation irrégulière, est alors le seul habilité pour prendre, en toute connaissance de cause, la responsabilité de faire ou de ne pas faire jouer le ou les joueurs concernés. Dans tous les cas, le dirigeant reste par la suite responsable des conséquences que sa décision peut entraîner, en particulier dans le domaine de la responsabilité civile.)
- Examiner l'état du terrain (les buts, les filets) ;
- Effectuer le tirage au sort avec un représentant de chaque équipe (capitaine, officiel ou joueur)
- Exiger le port du brassard par les capitaines d'équipes.

Pendant le match

- Il veille à l'application des règles de jeu ;
- Il veille à la protection des joueurs (connaissance et utilisation de l'échelle des sanctions).
- Il arrête le match le moins souvent possible en tenant compte de la loi de l'avantage (aucune faute ne doit profiter à l'équipe qui l'a commise) ;
- En cas d'incidents graves, les arbitres doivent mettre tous les moyens mis à leur disposition pour permettre à la partie de se poursuivre.

Après le match

- Après être rentré au vestiaire, il complète la feuille de match (score, sanctions...) puis la fait signer aux capitaines d'équipes ;
- Si un capitaine confirme sa réclamation verbale faite en cours de partie, l'arbitre la transcrit sur la feuille de match, sous la dictée du capitaine plaignant et en présence du capitaine adverse. Un capitaine n'ayant pas fait de réclamation au cours de la partie peut quand même demander à l'arbitre qu'une réclamation soit transcrite sur la feuille de match ; dans ce cas, celui-ci mentionne les conditions dans lesquelles a eu lieu la réclamation ;
- Il envoie dans les 48 heures un rapport circonstancié à la commission compétente en cas de réclamations, de sanctions disciplinaires ou de problèmes.
N.B.- Une réclamation pour faute technique d'arbitrage doit être formulée lors de l'arrêt de jeu concerné par la faute présumée et avant la reprise du jeu.

CONSIGNES DE LA CDA

REMARQUES

Voici quelques problèmes que nous avons remarqués et sur lesquels nous vous demandons d'être particulièrement vigilants, afin de faciliter le travail de toutes les commissions (C.D.A., COC et Discipline)

La protection des joueurs : Ne pas hésiter à sanctionner tous les actes dangereux visant à mettre en danger l'intégrité physique des personnes, afin d'éviter les blessures et garantir aux joueurs des conditions de sécurité maximales leur permettant de s'exprimer au mieux sur le terrain.

Loi de l'avantage : Assurer la continuité du jeu. Ne pas « découper », « hacher » le jeu par des coups de sifflet intempestifs. Il faut permettre aux joueurs de s'exprimer en essayant de siffler le moins possible. Parfois lorsque le joueur est accroché, il faut savoir attendre et ne pas siffler tout de suite, pour voir s'il parvient à libérer son ballon.

Cette Loi de l'avantage sous entend l'utilisation de la **sanction différée** : Revenir à une sanction disciplinaire lors d'un arrêt de jeu, alors qu'on avait laissé l'action se poursuivre pour permettre à l'équipe ayant subi la faute de jouir pleinement de l'avantage.

(EX : 1 contre 1 du Demi-centre A1 qui est ceinturé par le défenseur D2 ; A1 parvient tout de même à passer la balle à son pivot qui marque = Validation du but et sanction disciplinaire à D2 pour la faute au départ de l'action.)

La rédaction de la feuille de match :

Tous les week-ends, nous relevons trop d'erreurs concernant la rédaction des feuilles de match. Nous vous demandons d'être particulièrement vigilant concernant les rubriques suivantes:

- ⇒ Intitulé de la poule (Ex: mauvais intitulé de poule: Honneur à la place de Excellence...)
- ⇒ Score (Ex: inversion du score, pas de score du tout...)
- ⇒ Les sanctions disciplinaires (elle doivent toujours figurer sur la feuille, même s'il n'y a pas de carton rouge)
- ⇒ Case rapport arbitre (toujours la remplir, ne jamais faire de rature dans cette case)

Les erreurs de rédactions empêchent les commissions de faire pleinement leur travail : perte de temps dans la vérification des feuilles de match lorsque l'intitulé n'est pas remplis correctement, dossiers de discipline parfois non-instructibles car les sanctions ne figurent pas sur la feuille, etc...



CONSIGNES DE LA CDA

.....

REMARQUES (suite)

La sanction disciplinaire et le rapport d'arbitre : Lorsque vous infligez une sanction disciplinaire sur le terrain, attention à ne pas vous tromper dans la qualification de la faute. Trop souvent, les arbitres confondent la disqualification et l'expulsion.

⇒ **Disqualification** (carton rouge) = faute grave commise dans le jeu (accrochage de bras, poussette, cravate...) ou comportement incorrect (insulte, contestation...)

⇒ **Expulsion** (réduction de l'équipe pour le reste de la rencontre)= « Voie de fait » c'est à dire un coup volontaire , une bagarre, un crachat sur un adversaire...

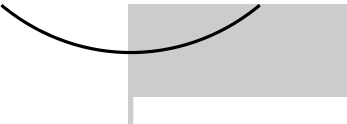
Les cas de « bagarre » ou de « coup volontaire » sont trop souvent sanctionnés d'un simple carton rouge (disqualification) alors qu'une expulsion s'impose. Cela empêche alors la commission de discipline d'infliger aux fautifs les sanctions qui correspondent à leurs actes.

Votre rapport doit parvenir au comité dans les 48 heures (après premier jour ouvrable)

Les fiches d'indisponibilité : Par rapport à la saison dernière, les fiches ont changé. Ce ne sont plus vos disponibilités que nous vous demandons, mais vos indisponibilités.

Vous devez absolument retourner vos fiches d'indisponibilités au comité, au moins un mois à l'avance. Cela nous permettra de mieux préparer les désignations des rencontres.

Hormis le fait de nous informer, un coup de téléphone n'a pas de valeur ; seul un courrier écrit, un fax ou un E-mail, pourront être pris en compte. (Vous pouvez toujours nous prévenir par téléphone si vous le souhaitez mais un document vous sera toujours demandé en complément). Afin de vous prévenir un plus tôt de vos désignations, nous vous demandons de nous aider en respectant ce mode de fonctionnement.





LA FEUILLE DE MATCH

.....

Comment remplir une feuille de match ?

Avant le match : au recto de la feuille

1. Noter vos Nom, Prénom(s) et Numéro de licence.
2. Cocher la case « désignation des arbitres ».
3. Vérifier l'en-tête et l'intitulé.
4. Vérifier que les licences des joueurs et officiels d'équipes, ainsi que des personnes présentes à la table de marque correspondent bien à ce qui est écrit sur la feuille.
5. Faire signer les capitaines et signer à son tour avant de débiter la rencontre.

A la fin du match : au recto de la feuille

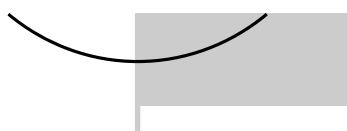
En présence des capitaines d'équipes

6. Noter le score de la rencontre lisiblement.
7. Retranscrire les sanctions infligées aux joueurs ou officiels.
8. Cocher la case « rapport arbitre » (oui ou non).

au verso de la feuille

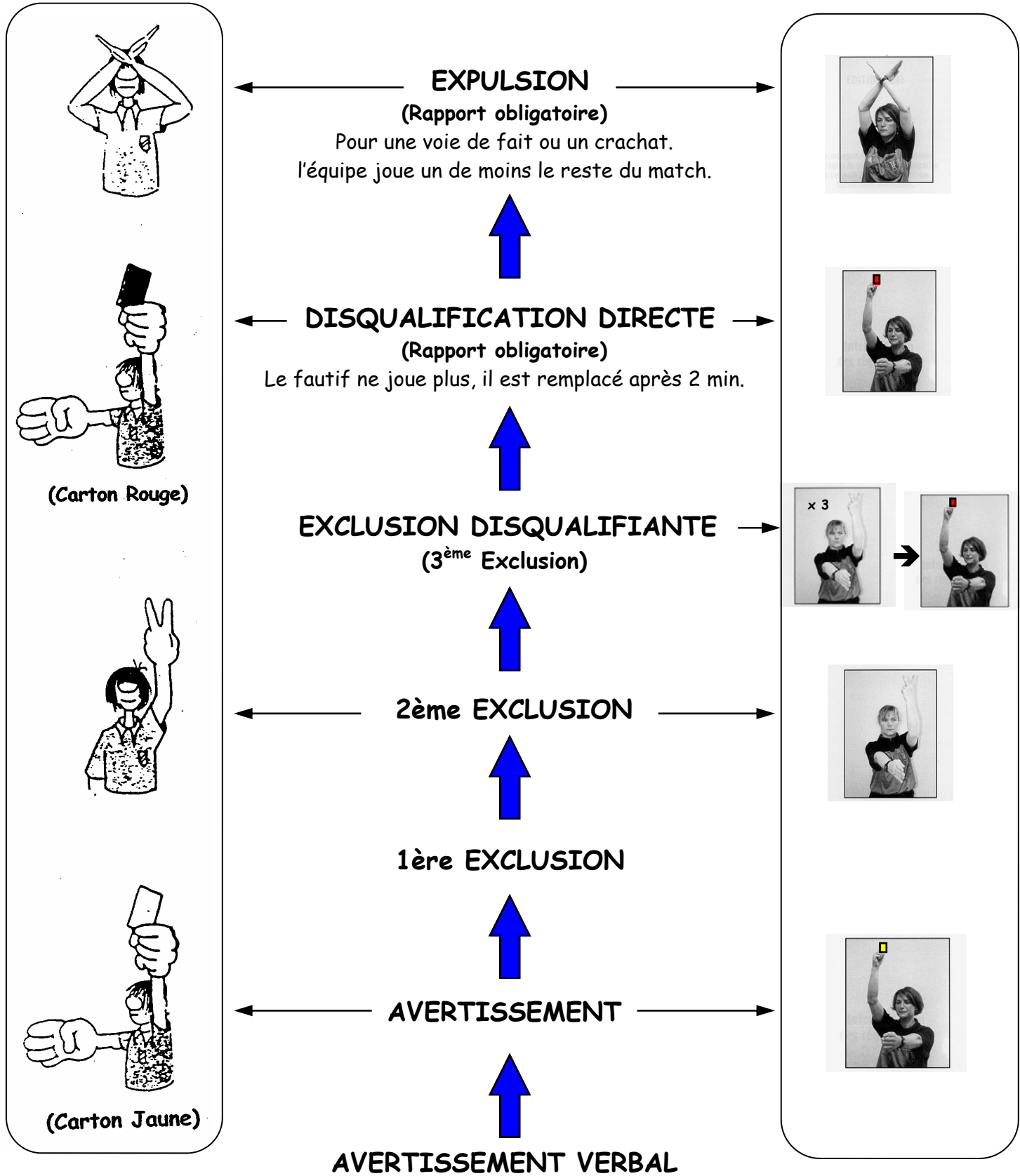
9. Demander aux capitaines s'ils ont des réserves ou réclamations (si oui, les écrire soi-même sous la dictée du capitaine plaignant et en présence du capitaine adverse, puis contre-signer à côté par les deux capitaines et l'arbitre)
10. Retranscrire les éventuelles expulsions ou disqualifications dans le cadre réservé à cet effet.
11. Si il y a eu une expulsion, une disqualification directe ou tout autre problème, préciser dans les « observations de l'arbitre » : « rapport suit car... (précision des fait)». S'il ne s'est rien passé, y inscrire : « R.A.S. (Rien à signaler) »
12. Faire signer les capitaines, puis signer en dernier. Si un capitaine refuse de signer, il faut l'indiquer dans les « observations ».

En cas d'expulsion, de disqualification, de refus du capitaine de signer la feuille ou de tout autre problème, il convient de l'inscrire sur la feuille de match dans les observations de l'arbitre, puis d'envoyer un rapport circonstancié des faits à la commission compétente dans les 48 heures suivants ces faits.



L'ECHELLE DES SANCTIONS

- Une sanction sportive (jet franc, 7m) peut être associée à une sanction disciplinaire. Cette sanction sera adaptée à la gravité de la faute et appliquée selon une « Echelle » progressive.



LES GESTES

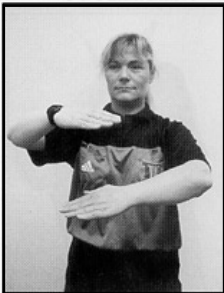
1. Empiètement sur surface du but



2. Double dribble



3. Marcher ou 3 secondes



4. Ceinturer, retenir ou pousser



5. Frapper

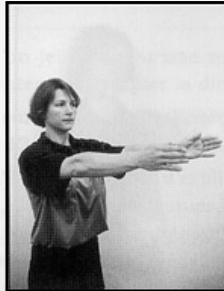


Rappel des Gestes (Ceux-ci sont tous codifiés dans le « livret d'arbitrage »)

6. Faute d'attaquant



7. Remise en jeu - Direction



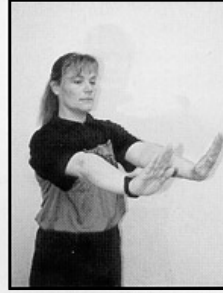
8. Renvoi



9. Jet franc - Direction



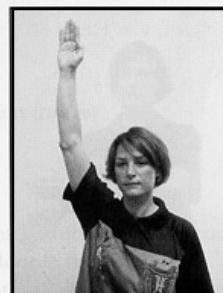
10. Non respect de la distance des "3m"



11. Jeu passif



12. But



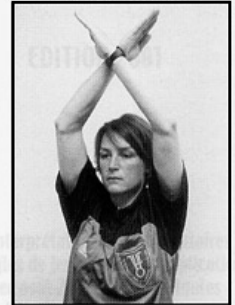
13. Avertissement (jaune).
Disqualification (rouge).



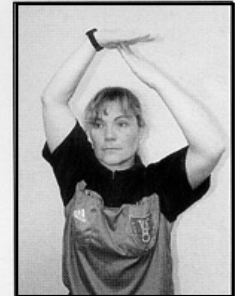
14. Exclusion



15. Expulsion



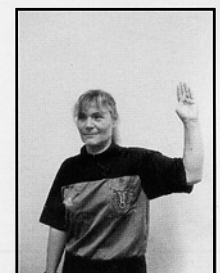
16. Time-out



17. Autorisation accordée à deux personnes autorisées à participer au jeu de pénétrer sur l'aire de jeu pendant le time-out



18. Geste d'avertissement pour jeu passif





COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL

*38 place Eugène Delacroix
76120 LE GRAND QUEVILLY
Tél.: 02.35.69.76.95 / Fax: 02.35.67.13.36
<http://www.handball76.asso.fr>
E-mail: secretariat@handball76.asso.fr*